



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mobilisation de l'éducation nationale pour les enfants du personnel soignant

Question au Gouvernement n° 2799

Texte de la question

MOBILISATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL SOIGNANT

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Les personnels soignants, réquisitionnés ou non, fournissent un effort considérable, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, pour faire face à l'afflux croissant de malades. Cet effort doit être soutenu fortement et dans la durée. Dans ce cadre, le Gouvernement a instauré un service de garde des enfants des personnels soignants des fonctionnaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Or certains secteurs éprouvent de réelles difficultés à assurer un tel service vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, pourriez-vous faire le point, devant la représentation nationale, du déploiement de ce service de garde ? Envisagez-vous des mesures complémentaires, comme la réquisition de certains personnels, pour le rendre effectif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Je vous remercie pour cette question qui permet de faire le point des actions conduites par mon ministère. Deux missions essentielles nous incombent. D'une part, nous devons assurer un enseignement à distance auprès de plus de 12 millions d'élèves. Nos 850 000 professeurs sont mobilisés à cet effet, grâce au dispositif « Ma classe à la maison » et à d'autres outils permettant de rester en lien avec les élèves. Je tiens à rendre hommage à l'ensemble des professeurs qui se mobilisent dans ce cadre. Nous avons rencontré des difficultés informatiques lundi, mais la situation s'améliore au fil du temps.

D'autre part, nous devons accueillir les enfants du personnel soignant. Vous l'avez très bien dit, l'ensemble des Français, a fortiori le service public, doivent soutenir les personnels soignants afin qu'ils accomplissent leurs missions sans s'inquiéter de la garde de leurs enfants. C'est pourquoi nous avons créé un service d'accueil dans toute la France. La plupart des collèges et des écoles sont restés ouverts et proposent une permanence pédagogique aux enfants des soignants, lorsque ces derniers attestent devoir travailler. Nous avons accueilli 14 000 élèves lundi dans ce cadre, puis 28 000 mardi ; le dispositif monte donc en puissance, et nous pensons atteindre 30 000 à 40 000 élèves de façon stable. Il n'a pas été nécessaire de procéder à des réquisitions à cette fin, car des volontaires – auxquels je tiens à rendre hommage – se sont spontanément présentés pour assurer cette permanence pédagogique. Nous avons le devoir de leur assurer de bonnes conditions sanitaires, en équipant les écoles de savon et de gel hydroalcoolique et en imposant une distance de plus d'un mètre entre chacun – raison pour laquelle les groupes ne dépassent jamais dix élèves.

Nous devons offrir ce même service le mercredi et le week-end. Des fonctionnaires volontaires de l'éducation

nationale sont mobilisés à cet effet, mais aussi des personnels des collectivités locales – nous nous sommes accordés avec les élus en ce sens – et des associations. Grâce à cette mobilisation, nous pourrions assurer la garde des enfants du personnel soignant sept jours sur sept.

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Cette garde sera-t-elle assurée vingt-quatre heures sur vingt-quatre ? Les soignants travaillent jour et nuit !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Elle sera assurée sept jours sur sept, mais pas vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Nous devons trouver d'autres modalités pour la garde de nuit, qui ne pourra pas être organisée dans les écoles et les collèges.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2799

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mars 2020](#)